



COMMUNE DE THUILLEY-AUX-GROSEILLES

Département de Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Toul
Canton Meine au Saintois

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents ou représentés :
9
Conseillers votants : 8

*Le Maire certifie que la convocation
du conseil a été faite le 23/08/2024*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Thuilley-aux-Groseilles, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en mairie, sous la présidence du Maire, Laurence BROQUERIE.

Présents : Laurence BROQUERIE, Samuel GRIS, Pauline HENRY, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX, Stéphane PIERI

Absents : Thomas WECKERING

Excusés : Gabrielle HENRY, Christophe GENIN a donné
procuration à Gibrien PARISOT

Amélie PEROUX a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 41/24 :

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

Madame le maire expose, au conseil municipal :

Le Syndicat Mixte des Eaux du Toulais Sud (SMETS) mène au quotidien toutes les missions techniques et administratives pour l'eau potable sur son territoire (production, transfert, traitement, stockage, distribution et sécurisation).

A ce titre, Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal sa volonté de transférer, à dater du 31/12/2024, la totalité de la compétence « Eau Potable » exercée par la commune au SMETS.

Ce transfert de compétence implique que le SMETS sera substitué à la commune pour l'exercice de l'intégralité de la compétence « Eau Potable » que la commune exerçait précédemment.

Après délibération, le conseil municipal refuse de transférer, à dater 31/12/2024, la totalité de la compétence « Eau Potable » exercée par la commune .

Pour : 0 Contre : 8 Abstention : 0

Amélie PEROUX

Secrétaire

Laurence BROQUERIE

Maire